

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 24 MAI 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 18 mai 2018, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Moncel-lès-Lunéville, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, MM. Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. Serge DESCLE, Mme Virginie BURTIN, MM. Hervé BERTRAND, Jean-Christophe AUBERT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mme Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Annie GUILLEMOT, Alexandra HUGO, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Mmes Marie VIROUX, Michèle WALTER, Claudine COLAS, MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Sabrina VAUDEVILLE (*pouvoir à M. Christian GEX*), Mme Sabine TIHA (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*), MM. Gérald FRANÇOIS (*remplacé par M. Bruno RIVET*), José CASTELLANOS (*remplacé par M. Dominique STAUFFER*), Ghislain GALLAND (*pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR*), Etienne CREMEL (*pouvoir à M. Laurent GELLENONCOURT*), Mme Edith BAGARD (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Pascal BAUCHE, Mmes Anne-Marie di MARINO, Brigitte FLEURANTIN (*pouvoir à Mme Annie GUILLEMOT*), Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Thibault VALOIS, Mme Daphné VELTIN-DESSAUVAGES (*pouvoir à M. Benoît TALLOT*), MM. Joël GERARD, Francis VILLAUME (*remplacé par Mme Véronique PERRIN*), Pascal MARCHAL

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Gérard FRANÇOIS, Christian TISSOUX, Vincent VAUTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. le Président

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 31 MAI 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2018-130 : Lecture publique - Demande de subvention au Département de Meurthe-et-Moselle - Projet de construction de la Médiathèque de Baccarat

En 2017, avec la création de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB), née de la fusion des Communautés de Communes du Lunévillois et des Vallées du Cristal, ainsi que de la commune de Rehainviller et de 9 communes issues de la Communauté de Communes de la Mortagne, ce sont 12 bibliothèques de taille hétérogène et de fonctionnement différent (notamment par rapport au lien qu'elles entretiennent avec les services de la Médiathèque de Meurthe-et-Moselle) qui ont été recensées sur le territoire.

L'objectif défini par la CCTLB a alors été fixé de manière claire : la structuration de la compétence *Lecture Publique en réseau* à l'échelle de l'intercommunalité, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et la Médiathèque de Meurthe-et-Moselle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20180524-2018-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2018

A cet effet, trois grands types d'établissements ont été identifiés :

- L'Orangerie, établissement central du réseau : avec la rénovation de l'établissement, les nouveaux services numériques proposés, son ambition est de rayonner sur le territoire du grand Lunévillois
- Une médiathèque relais à Baccarat : ce projet de construction prévu pour 2019 doit permettre de proposer aux habitants un relais de proximité bénéficiant de services numériques et animations sur le sud-est du territoire de l'intercommunalité
- Les bibliothèques associatives des communes rurales : elles cultivent la proximité, le lien social dans les communes et l'animation sur le territoire

Concernant la construction de la nouvelle médiathèque de Baccarat, ce projet se décline en trois axes :

- La construction du bâtiment, correspondant à l'axe *Travaux*
- L'achat de matériel informatique pour répondre à la demande des usagers, correspondant à l'axe *Numérique*.
- L'achat de mobilier de présentation des ouvrages, correspondant à l'axe *Mobilier*.

Concernant l'axe *Travaux*, le coût est estimé à 1 129 036,00 euros HT au stade de l'Avant-Projet Définitif.

Volet Travaux	
Travaux de gros-œuvre	938 612.00 HT
Maîtrise d'œuvre	94 143.00 HT
Contrôleurs et études	15 700.00 HT
Aléas 5%	52 423.00 HT
Dommage Ouvrage (3% des travaux)	28 158.00 HT
Total travaux	1 129 036.00 HT

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de gros-œuvre	938 612.00 HT	EUROPE FEADER	282 259 25 %
Maîtrise d'œuvre	94 143.00 HT	ETAT (DRAC)	338 711 30 %
Contrôleurs et études	15 700.00 HT	CONSEIL DEPARTEMENTAL 54	225 807 20 %
Aléas 5%	52 423.00 HT	CCTLB	282 259 25 %
Dommage Ouvrage (3% des travaux)	28 158.00 HT		
TOTAL	1 129 036.00 HT	TOTAL	1 129 036.00 HT

A ce stade, il est proposé d'approuver le volet financier de l'Avant-Projet Définitif et d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Département à hauteur de 20%, soit 225 807 €.

Compte tenu de l'intérêt culturel du projet pour le public lunévillois, il est ainsi proposé au Conseil d'approuver ces propositions.

Le Conseil de communauté, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Approuve le volet financier de l'Avant-Projet Définitif pour les travaux de la Médiathèque de Baccarat
- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Département de Meurthe-et-Moselle à hauteur de 20% soit 225 807 €
- Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à ce projet.
- S'engage à prendre en charge le différentiel en cas de non attribution des subventions

Fait et délibéré à Moncel-lès-Lunéville, le 24 mai 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20180524-2018-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2018

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.